

Au royaume de l'opacité

On pourrait imaginer une pléiade de collectivités, et les prophètes de démocratie y verraient un remarquable progrès, dans un seul pays, puisque les autres y échappent. Mais l'idéologie est telle que la décentralisation, comme la Révolution russe qui devait embraser l'Europe, reste un privilège de la France.

Pourquoi pas ? Mais à deux conditions : que les acteurs et décideurs de la vie politique locale y voient clair sur les différents niveaux de pouvoir et que le citoyen contribuable

puisse identifier les responsables des prélèvements.

- 6 -

Or, aucune de ces conditions n'est aujourd'hui réunie. Hormis quelques grandes compétences attribuées aux régions et départements, lycées et transport ferroviaire local aux premières, collèges et assistance pour le département, c'est le flou et surtout le régime des compétences partagées qui pave la voie de l'inefficacité, cher payée. Il suffit de deux exemples : le tourisme dont tout le monde s'occupe et le socio-culturel, pierre philosophale du développement. On voit ainsi les 36 000 maires de France rédiger trois, voire cinq lettres pour tel ou tel équipement, à l'intercommunalité, au département, à la région, quand ce n'est pas au préfet, représentant de l'État, et à Bruxelles. Et ainsi, tourne la grande roue de la fortune.

Chaque échelon, représenté par un élu du « territoire » qui fait valoir son influence, donc toujours en campagne, envoie, à son tour, deux lettres, l'une d'accusé de réception (« Merci de m'en parler... Je m'en occupe... »), l'autre pour annoncer la bonne nouvelle (« J'ai décidé de seconder de mon bienveillant intérêt... »), le tout clôturé par une publicité en conséquence.

Cette politisation, inéluctable avec des assemblées élues au suffrage universel, est aggravée par un vice radical de la décentralisation : la défaillance de l'État, relayé par les collectivités locales qui en retirent, bien sûr, le bénéfice. On l'a vu avec les lycées et collèges, transmis en piteux état : c'est le syndrome Pailleron.

On le voit aujourd'hui avec le transport ferroviaire local, abandonné par l'État-patron de la SNCF dont la seule stratégie était le « Tout-TGV » et la mort du réseau local. Ce sont les régions qui l'ont sauvé quand on voit, par exemple, la Région Midi-Pyrénées engager un plan de rénovation de son réseau, théoriquement à la charge de RFF, à hauteur de 500 millions d'€. Comment dissuader les élus régionaux de le faire savoir et de capitaliser les suffrages ? Les élus ont leur logique (la réélection) et la réélection a ses méthodes : l'influence et le faire-savoir, le tout multiplié à l'échelle des communes, pays, intercommunalités, départements et régions. Voilà beaucoup de monde en quête de zèle et de réélection !

L'opposition lâche du lest...

On ne reviendra pas sur le principe de la décentralisation, mais, au moins, peut-on obtenir plus de lisibilité et surtout un opérateur identifié qui lève l'impôt. Il faut en finir avec le partage des assiettes d'impôts directs. Il y a toujours majoration, mais qui est le prescripteur ? Ce n'est pas le maire qui se défause sur l'intercommunalité qu'il lui arrive de présider ; ce n'est pas le département qui désigne la région...

La réponse est donc claire pour la réforme qui s'annonce. Il faut moins d'intervenants, moins d'assemblées avec leurs moyens de fonctionnement, donc des économies d'échelle. Il faut plus de cohérence entre politiques d'État et des collectivités locales. Il faut en finir avec la guerre de tranchées entre pouvoir central et local dont le seul but est de mettre en échec le premier, à la mode bien française

des parlements d'Ancien régime. Si l'État central réduit sa fiscalité, il faut en finir avec des collectivités qui majorent la leur, au nom de mille raisons dont la meilleure est simplement politique. On ne peut tolérer plus longtemps que la réduction du personnel d'État s'accompagne de la prolifération des personnels locaux : 1,8 million, aujourd'hui. La réforme doit donc conduire à moins d'intervenants élus, par définition soucieux de leur réélection, à plus de blocs de compétences pour chaque collectivité et à une fiscalité bien identifiée par collectivité. Il faut donc en finir avec le principe de compétence générale, reconnue à certaines collectivités comme le département qui déjà s'insurge. Il faut surtout en finir avec ce principe d'un autre âge, d'une démocratie qui se mesurerait à l'aune des assemblées et élus salariés.